

Envoyé en préfecture le 01/04/2022 Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220310-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU

## SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

## **SEANCE DU 30 MARS 2022**

\*\*\*\*\*\*
L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est

Convocation adressée aux délégués le :

24 Mars 2022

Délégués :

• En exercice: 49

Présents: 30

Votants: 43

Délibération affichée le :

1er Avril 2022

Délibération certifiée exécutoire le :

1er Avril 2022

réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents: M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAIGNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART.

<u>Etaient excusés</u>: M. Sylvain ROBERT, M. Yves DUPONT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Ont donné procuration: Monsieur Jean François CARON à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur André GUILLOU à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Alain QUEVA, Monsieur Kévin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Gorges KOPROWSKI, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean Louis LEFEBVRE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

Lors de sa séance du 7 juillet 2021, le comité syndical avait délibéré pour autoriser le Président à choisir un maître d'œuvre pour créer une extension de la rue de Prague afin de pouvoir viabiliser et commercialiser 4 nouvelles parcelles et notamment pour accueillir les projets SICAD et Secondly.

L'estimation initiale de cette extension était de 550 000 euros H.T.

Le choix du maître d'œuvre s'est porté sur le cabinet REVAL.

L'extension de la Rue de Prague représente un linéaire de 170m de chaussée lourde d'une largeur de 7m. Elle sera accompagnée d'une piste cyclable séparée de la chaussée par une lisse en bois et un aménagement paysager. De l'autre côté de la chaussée, une noue étanche permettra le recueil des eaux pluviales; elle sera accompagnée d'un aménagement paysager de type haie champêtre.

10 –
EXTENSION RUE DE
PRAGUE : LANCEMENT
DES TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 01/04/2022 Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220310-DE

Les réseaux (électricité, gaz, eaux usées, télécom) seront déployés depuis l'Avenue de Sofia jusqu'à l'extrémité de l'extension réalisée. Un poste de refoulement sera nécessaire pour le réseau d'eaux usées. Les eaux pluviales seront dirigées vers le bassin paysager existant.

Après étude, le coût des travaux a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 750 000 € H.T.

Considérant que les travaux de VRD seront réalisés de Juin à Septembre 2022 et les plantations seront réalisées en période favorable,

Considérant que la consultation des entreprises aura lieu en avril,

Considérant que les travaux seront réalisés en 2 lots distincts :

- Lot 1 : V.R.D.
- Lot 2 : aménagements paysagers

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises ou groupement qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses
- > Autorise le Président à signer les éventuels avenants au futur marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

PANdre KUCHGINSKI